INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUST-DE-BRETENIÈRES, MONTMAGNY

Assemblée régulière du Conseil municipal, tenue le 06 septembre 2022, à la salle du conseil située au sous-sol du 205, rue principale, à l'heure habituelle des séances du Conseil.

Les Conseillers Max Laurent Vidal, Raynald Forgues, Jessie Gonthier-Lajoie, Simon Pelchat et Étienne Fortin sont présents sous la présidence du Maire, Monsieur Donald Gilbert. Le Conseiller Yan Bolduc est absent tout le long de la séance.

Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière et Roger Fortin, Officier municipal sont présents tout le long de la rencontre.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux gens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

157-2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Max Laurent Vidal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. On convient de laisser ouvert le point Varia.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

158-2022

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de l'assemblée régulière, tenue le 08 août 2022, a été remise à chacun des membres du Conseil avant la tenue de la présente session ;
IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Pelchat
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers qu'il soit adopté tel que rédigé.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX – PROJET 16 LOGEMENTS – RENCONTRE AAI CANADA

Monsieur le Maire informe les élus qu'une rencontre est prévue avec Monsieur Robert Stead de AAI Canada et la direction des usines le 7 septembre à 15h. Le but de cette rencontre est de connaître les besoins en logement et présenter le projet.

CORRESPONDANCE

Les élus ont pu prendre connaissance d'une correspondance de Monsieur Mario Robitaille, superviseur des Ambulances L'Islet-Sud à l'effet que le CISSS a décidé de transformer le service en « 12h/j/7j ». Cela signifie que le secteur de Montmagny Sud perd la couverture ambulancière la nuit à compter de mars 2023.

Le ministère des Affaires municipales et de l'habitation confirme une contribution financière pour le projet de mise en place d'un service régional des préventions des incendies que la Ville de Montmagny a présenté. Une somme maximale de 250 000$ sera réservée à cet effet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

159-2022

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Couillard a présenté aux membres du conseil de la MRC de Montmagny la compagne de financement de la Fondation du Cégep de La Pocatière pour amasser une somme de 100 000$;
CONSIDÉRANT QUE la levée de fonds de la Fondation du Cégep de La Pocatière est pour le bénéfice des étudiants et aussi comme outil d'attractivité;
CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Montmagny suggère aux municipalités de verser une somme de 1$/citoyen pendant 5 ans;
IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

APPUYÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières accorde une somme de 1$/citoyen pendant 5 ans à la Fondation du Cégep de la Pocatière.

ACCEPTATION DES COMPTES/ ÉTATS COMPARATIFS

160-2022

N° de résolution ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin

APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes à payer d'août 2022 dont les membres du Conseil confirment avoir pris connaissance ;

Les membres du Conseil confirment ÉGALEMENT avoir reçu et pris connaissance de la liste de la rémunération mensuelle versée aux employés et élus municipaux, avant la tenue de la présente assemblée régulière, dans ce cas-ci pour la période de juillet 2022.

Le rapport budgétaire à la fin de la période 8 détaillé et comparatif avec l'année précédente faisant état entre autres des sommes disponibles au 31 août 2022, a été remis à chacun des membres du Conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Josée Poulin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés ci-haut.

Josée Poulin

Josée Poulin, Dir. générale et Sec.-trésorière

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

161-2022

CONSIDÉRANT QU'en août 2022, la brigade incendie a effectué trois sorties d'urgence, soit pour un sauvetage d'une chute à cheval dans la forêt, un feu de broussaille et un feu dans un poteau électrique;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport mensuel fait mention d'heures de pratique ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport mensuel fait également mention d'heure pour des tests de pompe;

IL EST PROPOSÉ PAR : Max Laurent Vidal

APPUYÉ PAR :Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les pompiers qui se sont rendus sur les lieux soient rémunérés;

ÉGALEMENT RÉDOLU QUE :

- La personne qui s'est rendue au test de pompe soit rémunérée au taux horaire de 20$;
- Une somme de 100$ soit facturée pour le feu de broussaille le 27 août et une lettre soit transmise au propriétaire pour un avertissement de l'importance de demander un permis de feu, donc si un passant fait un appel d'urgence, le directeur incendie pourra aller constater l'ampleur avant de confirmer l'appel.

Le Directeur incendie précise qu'il serait important d'offrir une chemise avec l'écusson de notre service incendie aux nouveaux pompiers lors de la réussite de la formation Pompier I.

Il est parler également de signer une entente avec la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard relativement au traineau d'évacuation pour sauvetage.

Le Directeur incendie informe les élus que suite au test de pompe, le tout est conforme.

Il mentionne également que lorsque le préventionniste se déplace à la Villa des Sages il serait important que les pompiers de notre brigade soient également présents afin d'effectuer un exercice d'évacuation.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET DE SON ADJOINT

Une copie du rapport mensuel de l'Officier municipal et de l'officier municipal adjoint a été remise à chacun des membres du Conseil. Rien de spécial à mentionner.

RAPPORT DES CONSEILLERS EN CHARGE DE DIFFÉRENTS DOSSIERS

La Conseillère Jessie Gonthier-Lajoie demande de prévoir au prochain budget du sable afin d'améliorer le terrain de balle et un grillage pour protéger le lanceur. De plus, à la halte de repos au bord de la rivière, il serait important d'enlever la végétation et remédier à ce que les gens déplacent les chaises dans l'eau afin d'éviter que celles-ci disparaissent lorsque l'eau est plus haute dans la rivière.

Le Conseiller Raynald Forgues précise qu'il a fait le tour des sentiers du Parc pour amasser les arbres qui sont tombés.

TRAITEMENT DE SURFACE – FIN DES TRAVAUX

162-2022

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour effectuer le traitement de surface dans le rang St-Isidore a été octroyé à Sintra inc.;
CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés et que nous sommes satisfaits de ceux-ci;
CONSIDÉRANT QUE Sintra inc. nous a fait parvenir la facture au coût de 161 117,82$ plus taxes;
CONSIDÉRANT QUE ce montant respecte la soumission et inclut les ajustements de carburant et de bitume;
IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Pelchat
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières procède au paiement de la facture de Sintra inc. pour la réalisation des travaux de traitement de surface dans le rang St-Isidore.

ADOPTION RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

163-2022

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de modifier le règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général sur le territoire de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières;
ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics sur son territoire;
ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session du 08 août 2022;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier- Lajoie
APPUYÉ PAR : Max Laurent-Vidal

QUE le présent règlement soit adopté.

Le présent règlement modifie le règlement numéro 135-2018 et ses amendements.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

La définition suivante est ajoutée à l'article 2 :

Fumer : Vise également l'usage d'une cigarette électronique ou tout autre dispositif de cette nature.

ARTICLE 19 – ÉCOLE ET PISCINE

Nul ne peut, sans motif raisonnable, se trouver sur le terrain d'une école du lundi au vendredi entre 7 h 00 et 17 h 00.

Il est interdit à toute personne de fumer dans les locaux, les bâtiments ou sur les terrains mis à la disposition d'un établissement d'enseignement.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ARTICLE 26 - AMENDES

L'article 26 est remplacé par l'article suivant :

Quiconque contrevient à l'un des articles 3 à 24 de ce règlement comment une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 200 $ pour une première infraction et de 400 $ en cas de récidive dans les douze (12) mois suivants la déclaration de culpabilité.

ARTICLE 27 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION - MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Je, Étienne Fortin, Conseiller, donne avis par les présentes, que lors d'une prochaine assemblée du Conseil municipal, le règlement suivant sera modifié : «Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières ».

Le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux devra de façon à interdire à ces derniers d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

RÉVISION DU CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

164-2022

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location de salle devait être revu pour quelques modifications;
CONSIDÉRANT QUE les élus ont pu prendre connaissance de la version proposée;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat de location de salle soit modifié tel que présenté;
ÉGALEMENT RÉSOLUE QUE :

- Des frais supplémentaires de 25$ s'appliqueront si la municipalité fait la demande du permis de boisson pour la personne qui loue la salle;
- Des frais supplémentaires pourront s'appliquer si les fours ne sont pas nettoyés par le locataire à un taux horaire de 20$.

APPUI À UN PROJET DÉPOSÉ AU FRR – VOLET 4 (SOUTIEN À LA VITALISATION)

165-2022

CONSIDÉRANT QUE Les Bergers des Champs a élaboré un projet « Les bergers des champs pension et élevage » et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR – volet 4 (Soutien à la vitalisation) ;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;
IL EST PROPOSÉ PAR : Jessie Gonthier-Lajoie
APPUYÉ PAR : Simon Pelchat et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières appui le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) pour la réalisation du projet.

SERVICE DE GARDE – ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE LA CÔTE DU SUD

166-2022

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pu prendre connaissance de l'entente entre le Centre de Service scolaire de la Côte-du-Sud et de la municipalité relativement à l'utilisation des locaux pour l'établissement d'un service de garde éducatif en communauté;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à payer 200$ mensuellement qui sera refacturé au responsable du service de garde;
CONSIDÉRANT QUE le terme initial est de trois ans et renouvelable pour une période additionnelle de deux ans, conditionnelle à la reconduction du Projet-pilote par le ministère de la Famille;
IL EST PROPOSÉ PAR : Étienne Fortin
APPUYÉ PAR : Simon Pelchat et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Directrice générale, Josée Poulin et le Maire, Donald Gilbert à signer tout document relativement à l'entente avec le Centre de Service Scolaire de la Côte-du-Sud.

FAB LAB – PORTE OUVERTE

167-2022

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture officielle du Fab Lab est prévue le 28 septembre;
CONSIDÉRANT Qu'une conférence de presse avec les journalistes et partenaires financiers est prévue en après-midi;
CONSIDÉRANT QU'en soirée il y aura une porte ouverte afin de permettre aux citoyens de visiter et connaître tous les équipements qui sont mis à leur disposition pour leur création;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières autorise un budget pour l'achat de vin et d'un petit goûter;
ÉGALEMENT RÉSOLU qu'une publicité soit envoyée par la poste dans toutes les résidences de la Municipalité.

168-2022

FAB LAB – CHARGÉ DE PROJET – AUGMENTATION D'HEURES DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du Fab Lab est prévue le 28 septembre;
CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet est engagé à raison de 25 heures par semaine;
CONSIDÉRANT QUE des équipements demandent plus de temps de programmation;
IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Forgues
APPUYÉ PAR : Étienne Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents afin de permettre à Grégoire Boki, chargé de projet d'effectuer 35 heures par semaine pour la préparation du local pour l'ouverture officielle du FAb Lab.

TERRAIN DE JEUX – COMPTE RENDU DES ANIMATRICES

Les élus ont pu prendre connaissance du compte rendu de l'été 2022 du Terrain de jeux que Saskia et Marie-Soleil ont préparé. Quelques sorties ont pu être réalisées. L'utilisation de la salle lors des journées de pluie a été très appréciée. La présence de France et Madison a été appréciée également par les animatrices lors de petits conflits, même si ça bien été en général malgré que c'était seulement des garçons qui étaient inscrits cet été.

COMMUNIQUÉ DANS LES JOURNAUX – UN BON COUP

Il est décidé de faire un compte rendu du Cani Raid qui aura lieu le 10 et 11 septembre prochain.

VARIA

Aucun point n'est ajouté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

169-2022

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Pelchat
APPUYÉ PAR : Raynald Forgues et résolu unanimement que l'assemblée soit levée à 20 : 35 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, CE 12 ième JOUR D'OCTOBRE 2022.

Donald Gilbert, Maire

Josée Poulin, Dir. générale & Sec.-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103